



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

AUTO-ECOLE de la Limagne
6 Avenue Roger PRAT
63430 PONT DU CHATEAU

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

28 NOV. 2018

28 NOV. 2021

Ce certificat est valable à compter du jusqu'au

Le préfet de département ou son représentant

Pour le Préfet
et par délégation
Le Directeur Départemental de
la Protection des Populations

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr

Gilles BRUNATI